

G. KIRGO
Commissaire enquêteur
Mairie de ARTENAY (45)

SAS ND LOGISTICS

EXTENSION DES ACTIVITES

DES ENTREPOTS ARTENAY 1 ET 2

ZAC DU MOULIN A ARTENAY (45)

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER

INSTITUTION DE SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DU 5 MAI 2011

COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DU 5 MAI 2011

La réunion publique prévue à l'article 515-9 du code de l'environnement s'est tenue, à mon initiative, en mairie d'Artenay le jeudi 5 mai à 18h. L'avis signé du Maire avait été affiché sur les panneaux municipaux, envoyé aux propriétaires mitoyens, déposé dans les boîtes à lettres du hameau d'Autroche, et annoncé dans la presse (la République du Centre).

Outre M.le Maire, son adjoint, et moi-même, 15 personnes sont présentes dont un représentant d'une entreprise voisine immédiate du projet, ainsi que 4 représentants de ND LOGISTICS : M Ronchard , responsable du projet, Mme Girod ,directrice du site, chacun accompagné d'un collaborateur.

Comme nous en avons convenu, M.Ronchard présente le projet mis à l'enquête en s'aidant d'une série de projections reprenant notamment les plans du projet. L'exposé est suivi avec attention. Il insiste particulier sur les dispositions techniques projetées telles que les cuvettes de rétention, les écrans pare-feu, systèmes d'alerte, etc...)

Les questions qui sont ensuite posées témoignent de la bonne connaissance du site et du fonctionnement actuel par le public. Elles portent surtout sur le mode de détermination des zones Z1 et Z2 débordant sur les terrains voisins (modélisation), ce qu'il en est pour le bâtiment U(pas d'effet au delà des limites du terrain, compte tenu des écrans additionnels), sur la prévention des incendies (notamment :mode opératoire des caristes en cas d'incident, sprinklage renforcé, essais périodiques, vérifications des circuits électriques par caméras infrarouges, tests des aérosols à la production, exercices d'alerte,inspection annuelle de l'Administration-DREAL).

Un habitant d'Autroche affirme que lorsqu'il a construit dans les années 1990, on lui a affirmé qu'il n'y aurait jamais d'entrepôt s sur le secteur. La principale gêne semble provenir de la circulation des camions de la zone dans la traversée du hameau. Ce problème est en passe d'être réglé par la construction d'une desserte spécifique, ce que M ;le Maire a tenu à confirmer. Le renforcement de l'activité de ND LOGISTICS, pour sa part, ne devrait pas aggraver la circulation, la politique poursuivie étant désormais de favoriser au maximum le groupage des livraisons (33 palettes par semi-remorque au lieu de 24).

La réunion s'achève à 19h15.

Le Commissaire enquêteur



G.KIRGO